

PREMIÈRE JOURNÉE

Les 11. Avril 2023 de 15^h00 heures 17^h30 heures

Observations de M^(M) LAHAYE NICOLAS

2, RUE DE LA VIGNE, VERNEUIL EN HALATTE

• Comment est envisagée la traversée des chemins ruraux et communaux sur les zones de compensation ?

• Les zones de compensation en l'état sont-elles amenées à évoluer à la hausse comme à la baisse ?

• Les zones de fauchage sous les panneaux seront-elles élargies par la suite sur les zones de compensation ?

• Quelle structure sera en charge des fauchages sous les panneaux ?

• Y a-t-il une réflexion sur les espèces herbacées qui seront mises en place ? La Luzerne ne présenterait-elle pas un intérêt pour la fertilité du sol ?

PINEAU Jean-Philippe

32 ter rue Pasteur 60550 Verneuil-en-Halatte
représentant le RSO qui déposera ultérieurement son avis

De la part de la Commune de Beaurepaire (60700) j soussigné, Philippe FROIDEVAL, Adjoint au Maire déclare avoir remis à Monsieur le Commissaire enquêteur un document de neuf pages concernant la décision de la commune de s'opposer au projet PHOTOSOL



MAIRIE DE BEAUREPAIRE

60700 BEAUREPAIRE
☎ 03 44 58-93-40
mairie.beaurepaire60@orange.fr

à Madame la Préfète de l'Oise
1 place de la Préfecture
60022 BEAUVAIS
prefecture@oise.gouv.fr
03 44 06 12 60

COPIE

Objet : PROJET PHOTOSOL - tracé de raccordement -
Passage de câbles et traversée de la rivière Oise - commune de Beaurepaire

V/Réf : votre arrêté préfectoral du 10 mars 2023 / Arrêté ordonnant le déroulement d'une enquête publique conjointe pour le projet d'installation d'un parc photovoltaïque sur l'ancienne Base Aérienne 110 présenté par la société PHOTOSOL SPV 31 communes de Creil, Apremont et Verneuil en Halatte.

Madame la Préfète,

Le 29 janvier 2021 Mr Guillaume PINUS (société Photosol) est venu présenter le projet PHOTOSOL en mairie de Beaurepaire. Il a envoyé un message électronique le 10 février 2021 car il souhaitait être informé de la décision du Conseil Municipal de Beaurepaire concernant les choix de tracés et de traversée de l'Oise pour le passage des câbles de ce projet PHOTOSOL. Le Conseil Municipal s'est réuni le 19 mars 2021 pour débattre de ce projet.

La démarche de Mr Pinus a montré l'implication de la commune de Beaurepaire dans ce projet. Or nous ne comprenons pas pourquoi la commune de Beaurepaire ne figure pas dans la liste des communes concernées par l'enquête publique ordonnée par votre arrêté préfectoral du 10 mars 2023.

Les divers documents de l'enquête publique et notamment ceux de l'étude d'impacts sur l'environnement, à savoir entre autres :
document 1 : pages 45-51-142-153-157-167-174-183-190 / Illustrations 76-80-82-83-84-86-87.
document 2 : page 57 / illustration 124.
document 3 : page 54 / carte des risques.
document 4 : page 44-158-162-165 / illustration 196 ...
montrent bien le tracé de raccordement situé en partie sur le territoire communal de Beaurepaire.

Au vu de tous ces documents, nous ne comprenons donc pas pourquoi la commune de Beaurepaire ne figure pas dans la liste des communes concernées par l'enquête publique.

Madame la préfète, nous vous sollicitons afin de nous apporter les éléments de réponses manquants à notre compréhension ou de renouveler cette enquête publique avec la commune de Beaurepaire incluse dans l'enquête publique.

Nous vous prions de nous excuser pour ce courrier tardif toutefois relatif à notre information. Nous vous remercions de l'attention particulière que vous porterez à ce courrier et nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'assurance de notre considération distinguée.

A Beaurepaire, le 04 avril 2023

Pour la Municipalité
l'adjoint au Maire
Philippe FROIDEVAL

